

## COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

5 Septembre 2011 - Attenschwiller

Sous la présidence de Monsieur Denis Wiederkehr

### Membres présents:

- WOLGENSINGER André, Michelbach-le-Haut
  - WOHLFARTH Denise, Michelbach-le-Bas
  - WIEDERKEHR Denis, Attenschwiller
  - WEIDER Fabien, Michelbach le Bas
  - SCHMITT Fernand, Wentzwiller
  - BAUMGARTNER Paul, Wentzwiller
  - HAAB Monique, Hagenthal le Bas
  - MULLER Hubert, Liebenswiller
  - FELZHALB Bernard, Liebenswiller
  - PFENDLER Pierre, Hagenthal-le-Haut
  - DREYER Bernard, Hagenthal le Haut
  - ROTH Fernand, Attenschwiller
  - MERTZ Véronique, Knoeringue
  - UEBERSCHLAG André, Knoeringue
  - ACKERMANN Roland, Hagenthal-le-Bas
  - GROELLY Caroline, Neuwiller
  - RUNSER Monique, Folgensbourg
  - HATTSTADT Viviane, Neuwiller
  - TROENDLE Catherine, Ranspach le Bas
  - OTT Danielle, Leymen
  - KEMPF Christine, Ranspach le Bas
  - BUBENDORFF Catherine, Ranspach le Haut
  - BILLIG Jean-Paul, Folgensbourg
- 

**Assistent** : Frédérique Miesch, Anne Hoffer, agents de développement.

**Excuses** : M Delmond, M. Oser, Mme Latscha, M. Lambert

### 2011.92 Contrats d'assurance des risques statutaires

Mademoiselle Miesch expose que :

- la Porte du Sundgau a l'opportunité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.
- Le centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques

**VU** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et le décret 86-552 du 14 mars 1986

**VU** les explications données par Melle Miesch Frédérique

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité**

**DECIDE** que la Porte du Sundgau charge le centre de gestion du Haut Rhin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

**PRECISE** que ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents CNRACL : Décès, accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie, maladie de longue durée, maternité, disponibilité d'office, invalidité
- Agents non affiliés à la CNRACL : Accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents ; les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.

**PRECISE** que les conventions devront avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet eu 1<sup>er</sup> janvier 2012
- Régime du contrat : Capitalisation

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions en résultant

### 2011.93 Plan de formation du personnel

Il est rappelé la nécessité pour la collectivité, de mettre en place chaque année un plan de formation pour ses agents. Le projet de plan de formation 2011 a été établi après consultation des différents services. Il a été soumis au Comité technique Paritaire qui a émis un avis favorable.

VU la loi de la Fonction Publique Territoriale du 19 février 2007,  
VU les explications données,  
VU l'avis favorable du Comité Technique Paritaire portant la référence FOR 10-06-2011/7 du 10 juin 2011,  
**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité**  
**APPROUVE** le plan de formation 2011 ci-annexé,  
**CHARGE** le Président d'effectuer toutes formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

#### 2011.94 Aide complémentaire ETB projet Interreg C14

Il est rappelé que la Porte du Sundgau participe au projet Interreg C14 concernant le renforcement des transports en communs au sein de l'ETB. Des frais supplémentaires imprévus lors de l'enquête circulation ont été engagés. ETB sollicite donc les divers partenaires pour que ceux-ci versent une aide complémentaire destinée à couvrir ces frais.

VU la demande d'ETB du 27 juillet 2011,  
VU les explications données par Mme Catherine Troendle,

*Mme Anne Hoffer rappelle qu'ETB, dans le cadre de l'étude sur la mobilité du projet Interreg C14 (renforcement des transports en communs), a procédé à une enquête notamment auprès des automobilistes traversant les frontières. Pour réguler le trafic, le Sous-Préfet a été sollicité pour la mise à disposition des forces de l'ordre, mais cette demande a été refusée. Ce service d'ordre a été mis en place en Allemagne et en Suisse. ETB a donc engagé des frais non prévus pour louer des feux tricolores en France. Sur la CCPS, un feu a été mis en place à la frontière de Neuwiller. ETB demande à la CCPS une participation de 93.79 €.*

*Mme Troendle explique les raisons de son absence sur ce point : elle estime que le bureau d'études missionné aurait dû prévoir l'intégralité des frais inhérents à la réalisation des sondages.*

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE à la majorité des voix exprimées : Mmes Wohlfarth, Groelly votant contre et Mmes Bubendorff, Troendle, Kempf et M Ackermann s'abstenant**  
**APPROUVE** le versement d'une aide complémentaire de 93.79 € à ETB,  
**CHARGE** le Président d'effectuer toutes formalités nécessaires.

#### 2011.95 Vente aux établissements Bubendorff - ZAE les forêts - Précisions

La Sté Bubendorff a fait part de son intérêt pour procéder à l'acquisition de 2 lots sur la partie Est de la ZAE Les Forêts.

Les lots à vendre sont les lots arpentés :

- Commune d'Attenschwiller - section 10 - parcelle 172/18 pour une superficie de 23.38 ares formant le lot 15
- Commune d'Attenschwiller - section 10 - parcelle 173/18 pour une superficie de 76.82 ares formant le lot 1

Soit une superficie de 100.20 ares au prix de 2 500 € HT l'are.

Monsieur le Président expose que des dispositions particulières sont insérées dans l'acte de vente pour prendre en compte le fait qu'il y a une différence de zonage au niveau du POS *entre* les 2 parcelles. Ainsi, s'il n'était pas possible pour l'acquéreur d'obtenir l'application des dispositions de la Zone Nae du POS au lot 15, il lui serait possible de demander la résolution de la vente des lots N° 1 et 15, avec en surcroît une indemnité de 10% du prix de vente.

Cette action résolutoire aura une durée de 5 ans après la signature de l'acte de vente. Toutefois, pour que cette clause résolutoire trouve à s'appliquer, l'entreprise Bubendorff devra obligatoirement adressée avant le 1<sup>er</sup> octobre 2015, par pli recommandé à la Communauté de Communes Porte du Sundgau et à la Commune d'Attenschwiller **un projet concret appuyé avec des plans architecturaux (stade Avant Projet Sommaire)** qui justifie la mise en adéquation du POS sur le lot 15. C'est uniquement sur la base d'un projet concret qu'une modification du POS ou du PLU pourra avoir lieu.

A défaut, la Sté Bubendorff ne pourra pas se prévaloir de la clause résolutoire.

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité**

**AUTORISE** la vente des parcelles suivantes à la Sté Bubendorff :

- Commune d'Attenschwiller - section 10 - parcelle 172/18 pour une superficie de 23.38 ares formant le lot 15
- Commune d'Attenschwiller - section 10 - parcelle 173/18 pour une superficie de 76.82 ares formant le lot 1

Soit une superficie de 100.20 ares au prix de 2 500 € HT l'are.

SOIT UN PRIX DE VENTE TVA SUR MARGE INCLUSE de deux cent quatre vingt cinq mille quatre cent soixante quinze Euros et quatre vingt un Cents (285.475,81 €).

**ACCEPTÉ** l'insertion de la clause résolutoire de la vente des lots 1 et 15 en garantie de la modification du zonage du lot 15 pour une durée de 5 ans à compter de la signature de l'acte de vente notarié

**PRÉCISE** que la clause résolutoire ne pourra s'appliquer qu'à la condition que la Sté Bubendorff adresse à la Comcom et à la Mairie d'Attenschwiller avant le 1<sup>er</sup> octobre 2015 un projet de construction au stade Avant Projet Sommaire qui nécessite le changement de zonage du Pos ou Plu au lot 15.

**AUTORISE** la signature de l'acte notarié à intervenir

**CHARGE** le Président d'effectuer toutes formalités nécessaires.

#### **2011.96 Admission en non valeur - budget annexe OM**

**VU** la demande de Madame le Percepteur d'accepter en non valeur certaines sommes sur le budget annexe ordures ménagères

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité**

**DECIDE** d'accepter l'admission en non valeur des sommes suivantes :

#### **Exercice 2006**

<b>NOM</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>CODE POSTAL</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>REDUCTION</b>	<b>CAUSE</b>
WORETH Michel	16 rue de Benken	68220	LEYMEN	7.47 €	Combinaison infructueuse d'actes

**CHARGE** Monsieur le Président de régler les formalités nécessaires et de signer toutes pièces utiles

#### **2011.97 Tom Pouce : Augmentation de la capacité d'accueil : Lancement de la consultation pour la maîtrise d'oeuvre**

Lors du dernier conseil communautaire, il a été acté l'augmentation de la capacité d'accueil de 10 places pour le multi accueil Tom Pouce. Des travaux d'extensions - réaménagement du bâtiment doivent avoir lieu pour pouvoir accueillir ces 10 enfants supplémentaires. Il est donc nécessaire d'avoir recours à un maître d'œuvre qui aura en charge de concevoir les travaux nécessaires, d'établir les plans adéquats et le programme des travaux et d'assurer le suivi des travaux.

**VU** les explications données par Mme Anne Hoffer,

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité**

**AUTORISE** le lancement d'une consultation pour trouver un maître d'œuvre pour le réaménagement du bâtiment Tom Pouce en vue de créer 10 places supplémentaires

**CHARGE** le Président d'effectuer toutes formalités nécessaires.

*Mme Anne Hoffer rappelle que la CCPS envisage la réalisation de travaux au multi-accueil Tom Pouce pour augmenter la capacité d'accueil de plus 5 à 10 places.*

*Dans un premier temps, un réaménagement interne permettra d'augmenter la capacité d'accueil de 20 places actuellement à 25 places. Ces travaux pourraient être réalisés lors de la fermeture estivale de l'établissement.*

*Puis, 2 solutions envisagées :*

1. *si la Commune d'Hagenthal le Bas nous vend le local ex-Poste attenant, celui-ci pourrait être aménagé, ce qui permettrait d'augmenter encore la capacité de 5 places, soit 10 au total.*

2. si la CCPS ne peut pas récupérer ce local annexe, une 2<sup>ème</sup> phase d'aménagements internes permettrait d'augmenter la capacité de 3 à 5 places.  
Cette 2<sup>ème</sup> phase de travaux se ferait en été 2013.

Un dossier de demande de subvention est en cours de finalisation et sera déposé à la CAF très prochainement.  
Mme Hoffer rappelle que 35 demandes de garde n'ont pas pu être satisfaites cette année  
Une simulation des frais de fonctionnement liés à ces 10 places supplémentaires a également été réalisée par les services, le surcoût est estimé à 5 000 euros supplémentaires de déficit. En effet, les charges fixes liées au fonctionnement du bâtiment ne varient pas, les frais supplémentaires de personnel, d'alimentation sont compensés par les frais de garde payés par les parents. Par ailleurs, la CAF dans le contrat enfance jeunesse versera une aide supplémentaire.  
Compte tenu du coût financier relativement faible au vu du service rendu aux familles, les élus dans leur très grande majorité sont totalement favorables au projet d'agrandissement.  
Quelques réticences sont toutefois émises par Monsieur Billig notamment qui estime, qu'il s'agit d'un service largement déficitaire. Vu le contexte économique actuel, il faudrait davantage songer à faire des économies qu'à aggraver le déficit de fonctionnement des services publics.

### 2011.98 Acquisition d'un deuxième minibus

Mlle Frédérique MIESCH rappelle que dans le programme de développement local 2011, la Porte du Sundgau a demandé au Conseil Général un soutien pour l'acquisition d'un deuxième minibus afin de développer les activités en direction de la jeunesse lors des vacances et de permettre une logique de transport entre les centres périscolaires.

Une consultation a été lancée au cours de l'été pour la fourniture de ce véhicule de type minibus 9 places. La meilleure proposition obtenue est celle émanant de l'UGAP pour un prix de 26 079.92 € TTC pour un Trafic passager allongé DCI 150 CV. La livraison devrait se faire au cours du premier trimestre 2012.

Vu les résultats de la consultation,

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité**

**DECIDE** de retenir l'UGAP pour la fourniture du minibus à hauteur de 26 079.92 € TTC.

**CHARGE** le Président d'effectuer toutes formalités nécessaires et de prévoir les crédits nécessaires au budget.

**PRECISE** qu'une subvention de 39% sur le montant Ht sera versée par le Conseil Général dans le cadre du programme de développement local et qu'un complément d'aide est attendu par le biais de la CAF

*A la question sur l'équipement de ce minibus en dispositif pour les personnes à mobilité réduite, il est répondu qu'après avoir obtenu le devis d'un minibus équipé qui revenait quand même à 10 000 € Ht de plus, que la consommation quotidienne du véhicule sera plus importante du fait du poids de cet équipement et de la place qu'occupait le dispositif, il semblait plus judicieux de recourir à une solution de type taxi aménagé si la situation devait se présenter un jour. Il est rappelé que dans le cadre du TAD, un véhicule est équipé TPMR et serait facilement mobilisable.*

### 2011.99 Attribution de l'étude pour la faisabilité d'une maison de santé

Mlle Frédérique MIESCH rappelle que la Porte du Sundgau a lancé une consultation pour la réalisation d'une étude de faisabilité et de programmation visant à la création d'une maison de santé pluridisciplinaire sur le territoire de la Porte du Sundgau. Cette action fait partie du programme de développement local contractualisé avec le conseil général du Haut - Rhin, celui-ci nous apportera son aide à hauteur de 6219 €

Aux termes de cette consultation, 2 bureaux d'études ont présenté leurs propositions. Le Directoire suggère de retenir l'offre de la société ADOPALE pour un montant de 36 687.90€ TTC qui présente la méthodologie la plus adaptée à notre situation et à nos besoins

**VU** l'avis du Directoire réuni le 29 août 2011,

**VU** les explications données par Mlle Frédérique MIESCH,

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité**

**DECIDE** d'attribuer l'étude de faisabilité et de programmation visant à la création d'une maison de santé pluridisciplinaire sur le territoire de la Porte du Sundgau à la société ADOPALE de Paris pour un montant de 36 687.90€ TTC.

**CHARGE** le Président d'effectuer toutes formalités nécessaires.

*Il est précisé qu'une maison de santé pluridisciplinaire n'est pas une juxtaposition de cabinets médicaux, il s'agit d'organiser la prise en charge, de manière coordonnée, par plusieurs praticiens d'un patient. Le dossier médical du patient est partagé par tous les praticiens. A ce stade, il n'est nullement encore question de figer le lieu d'implantation physique de cet équipement, il faut déjà s'assurer que les professionnels de santé établis sur le territoire sont intéressés par ce projet. A ce sujet, il est rappelé que la densité médicale est très faible sur le territoire de la Porte du Sundgau : 2 médecins en exercice, 1 médecin ne faisant que des gardes ponctuelles, un dentiste et 2 infirmières. La moyenne départementale est de 9 médecins pour 10 000 habitants, nous sommes donc très en dessous de ce ratio. Il s'agit pour la collectivité de se préoccuper de cette question et de pérenniser la présence médicale sur le territoire. En effet, il est justement rappelé au cours des débats que les deux médecins sont fraîchement installés et qu'ils pourraient être intéressés par reprendre la succession de médecins qui partent à la retraite à Hégenheim notamment.*

*Monsieur Pfenner pense qu'il serait judicieux de réfléchir à la création de 2 maisons de santé : une au nord, l'autre au sud du territoire pour une meilleure prise en charge des habitants. Monsieur le Président répond qu'il sera difficile d'attirer un nombre de professionnels déjà suffisant pour une seule maison et que les financeurs ne valideront pas 2 Maisons de santé sur notre territoire.*

*Une visite de terrain sera organisée pour permettre aux élus de voir le fonctionnement d'un tel outil.*

#### **2011.100 Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation des contrats d'assurance**

Mlle Frédérique MIESCH explique que le contrat d'assurance Responsabilité Civile - Bâtiments - Protection juridique - automobiles de la Communauté de Communes arrive à échéance au 31 décembre 2011.

Compte tenu des cotisations annuelles acquittées par la Communauté de Communes sur la durée de validité du contrat (4 ans), il est nécessaire de réaliser une mise en concurrence. Toutefois, s'agissant d'un domaine très spécifique avec des garanties qui peuvent varier d'une compagnie à l'autre, il est proposé de faire appel à une société spécialisée qui sera chargée de rédiger le cahier des charges pour la consultation des entreprises d'assurance et de procéder à l'examen des offres.

Une consultation a été lancée au cours de l'été pour trouver cet assistant à maîtrise d'ouvrage. La meilleure proposition tant financière que méthodologique émane de la société Arima Consultants pour un montant de 2 200 € HT.

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité**

**DECIDE** de retenir le cabinet Arima Consultants pour un montant de 2 200 € HT pour la mission d'assistance à la passation des contrats d'assurance de la collectivité.

**CHARGE** le Président d'effectuer toutes formalités nécessaires.

#### **2011.101 désignation d'un représentant pour le projet ELBA**

Mme Anne Hoffer informe que la Porte du Sundgau a été sollicitée pour participer à la programmation pour le développement de la zone Leimental - Birseck - Allschwil (ELBA). Elle est invitée à signer la convention de lancement ainsi qu'à désigner un représentant pour faire partie du groupe d'accompagnement.

**VU** la demande du Bau und Umweltschutzdirektion sollicitant la Porte du Sundgau par courrier du 14 juillet 2011,

**VU** les explications données par Mme Anne Hoffer,

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité**

**APPROUVE** la signature de la convention de lancement,

**DESIGNE** Mme HAAB Monique comme représentant de la Porte du Sundgau au sein du groupe d'accompagnement.

**CHARGE** le Président d'effectuer toutes formalités nécessaires.

*Informations :*

*Mme Troendle, en sa qualité de Présidente du SICES, prend la parole pour faire l'état d'avancement des travaux de réaménagement et d'extension des structures sportives du collège d'Hegenheim.*

WOLGENSINGER André

WOHLFARTH Denise

WIEDERKEHR Denis

WEIDER Fabien

SCHMITT Fernand

BAUMGARTNER Paul

HAAB Monique

FELZHALB Bernard

PFENDLER Pierre

DREYER Bernard

ROTH Fernand

MERTZ Véronique

UEBERSCHLAG André

ACKERMANN Roland

GROELLY Caroline

RUNSER Monique

HATTSTADT Viviane

TROENDLE Catherine

OTT Danièle

KEMPF Christine

BUBENDORFF Catherine

BILLIG Jean-Paul

MULLER Hubert